

Respectons les règles de collecte : c'est pour le bien de tous !

Quel est l'emplacement idéal pour votre bac de tri ? Les règles concernant le placement des poubelles dans la rue varient à Villeparisis, c'est l'arrêté n° 2020/0416 qui s'applique. Découvrons ensemble comment positionner correctement votre bac pour faciliter notamment le travail des éboueurs.



Où et quand sortir sa poubelle ?

- **L'emplacement idéal** : Le bac doit être placé en bordure de voie publique, à proximité de la chaussée, mais sans obstruer le passage des piétons ou des véhicules. L'ouverture du couvercle doit être orientée vers le mur afin de faciliter la vidange par les éboueurs.
- **Les jours de collecte** : consultez le calendrier de collecte de votre commune pour connaître les jours et les horaires de passage des éboueurs. Il est généralement indiqué sur votre facture de collecte des déchets ou sur le site internet de votre mairie.
- **Les horaires** : Il est recommandé de sortir votre bac la veille au soir ou le matin même du jour de collecte. Ne le laissez pas en permanence sur la voie publique, cela peut être considéré comme un dépôt sauvage.

Les erreurs à éviter

- **Ne pas respecter les jours et les horaires de collecte** : Cela peut entraîner des nuisances pour le voisinage et des difficultés pour les éboueurs.
- **Obstruer la voie publique** : votre bac ne doit pas gêner la circulation des piétons, des véhicules ou des personnes à mobilité réduite.
- **Déposer des déchets en dehors des bacs** : les déchets doivent être déposés dans les bacs prévus à cet effet.

Le non-respect des règles de collecte des déchets peut entraîner des sanctions financières. En effet, le dépôt sauvage de déchets est passible d'une amende. De plus, un comportement incivique peut créer des tensions avec vos voisins.

Pour assurer une collecte efficace des déchets et préserver la propreté de votre quartier, il est important de respecter les règles de collecte. En plaçant votre bac au bon endroit et aux bons moments, vous contribuez à un environnement plus propre et plus agréable pour tous.

Conseils supplémentaires

- Utilisez des sacs poubelle adaptés pour éviter les fuites et les mauvaises odeurs.
- Triez vos déchets pour favoriser le recyclage.
- Informez-vous sur les initiatives de votre commune en matière de gestion des déchets.

Documents

[Réglementation de la collecte des déchets ménagers, assimilés et des encombrants](#)

Liens utiles

[Sigidurs](#)

Contact

Pour toutes infos sur les questions de poubelles contactez les SIGIDURS - Service et Appel gratuits : 0 800 735 736 <https://www.sigidurs.fr/>